

Lille, le 16 mars 2018

**ARRETE N° 2018-034**

**PORTANT NOMINATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DE L'UNIVERSITE DE LILLE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE**

- VU le Code de l'Éducation ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28bis ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;
- VU le décret n° 2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'Université de Lille ;
- VU l'élection du Professeur Jean-Christophe CAMART en qualité de Président de l'Université en date du 15 décembre 2017 ;
- VU les statuts de l'université de Lille ;

**ARRETE**

- Article 1 :** Madame **Johanne SAISON**, Professeure des universités, est nommée référent déontologue de l'université de Lille.
- Article 2 :** Le présent arrêté est soumis à publicité, par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.
- Article 3 :** Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.



**Jean-Christophe CAMART**